



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration : personnel

Question écrite n° 117341

Texte de la question

Mme Danielle Bousquet attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur le décret du 29 avril 2011 portant nomination du préfet des Alpes-Maritimes. En effet, la personne nommée à cette fonction a occupé de juillet 1996 à février 2000 le poste de secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes. Cette même personne a également été directeur de cabinet du ministre de l'industrie, qui est l'ancien président du conseil général du département et le maire de la préfecture. Pourtant, la tradition républicaine ne semble pas permettre à un ancien secrétaire général de devenir préfet du département qu'il a servi, tout comme cette tradition ne permet pas à un ancien directeur de cabinet de devenir préfet du ministre qu'il a servi. Effectivement, cette situation suscite de nombreuses interrogations sur l'impartialité du représentant de l'État dans le département et sa capacité à assurer le contrôle de légalité. Elle lui demande donc de lui indiquer pourquoi le Gouvernement a pris le risque d'une nomination qui n'apparaît pas conforme à l'esprit républicain.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Bousquet](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117341

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2011, page 9518

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)